

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE IONISOS SABLE

6 juillet 2011

Présents :

M Véron : conseiller général et président de la CLI
M. Pradier : conseiller régional
M. Métivier, représentant des associations (CPIE)
Mme d'Argentré, représentante des métiers de la communication
MM Esmilaire et Palvadeau : Ionisos
M. Guillaud : ASN
Mme Lafont-Leclercq : conseil général

M. Véron, nouveau président, ouvre la séance et fait un tour de table afin d'identifier les participants à cette 3^{ème} réunion de la Commission Locale d'Information de Ionisos Sablé.
Il demande aux membres de la CLI de préciser leurs attentes éventuelles.

M. Guillaud explique le rôle de l'ASN. Mme d'Argentré évoque la possibilité de visiter le site lors d'une opération de maintenance.

M. Esmilaire indique que le même jour, une opération de maintenance est prévue sur le site de Sablé et qu'une visite pourra être réalisée, y compris dans la casemate qui ne sera pas en activité.

M. Guillaud propose par ailleurs d'inviter quelques membres de la CLI lors d'une future visite d'inspection, sous réserve de l'accord de l'exploitant.

Bilan de l'année écoulée

L'activité de la CLI a consisté en la réunion de la commission le 18 juin 2010

Présentation du rapport annuel 2010 d'Ionisos

M. Esmilaire présente l'activité de Ionisos et le rapport d'activité 2010 (voir power point joint).

Il précise que le rôle principal de l'entreprise consistant en des opérations relevant de la logistique, les rapports annuels sont assez similaires d'une année à l'autre.

Compte tenu des enjeux commerciaux forts vis-à-vis de la concurrence, les stratégies de développement ne sont pas présentées dans le rapport d'activités.

Il rappelle que Ionisos est en concurrence avec d'autres structures dans d'autres pays, qui ne sont pas tenus à ce type d'obligations.

Selon les textes, le document doit être de plus accessible au grand public. Il est décidé de mettre un lien sur le site du conseil général pour permettre au public intéressé de consulter le document

(www.cg72.fr)

M. Esmilaire informe la CLI qu'il y aura un projet d'expédition de déchets très faiblement radioactifs (correspondant à 15 ans de fonctionnement) à l'ANDRA en 2012.

En réponse à une question, M. Esmilaire indique que le site fait l'objet de nombreux audits tant au niveau national qu'international (clients) sur le fonctionnement et sur l'aspect environnemental.

A la question « comment savoir si un produit a été irradié », il est apporté les éléments de réponse suivants :

- matériel médical et les emballages (cosmétologie, pharmacie, alimentaire): l'irradiation est signalée par la lettre R (steril R), le traitement à l'oxyde d'éthylène (autre mode de stérilisation) étant réalisé sur des emballages avec fenêtre.

- aliments : en France, ces traitements sont quasi inexistantes (moins de 1%). Initialement ils concernaient les traitements antigerminatifs et contre les moisissures. Depuis 2000, seule une liste arrêtée de 7 produits peut recevoir une irradiation (épices, grenouilles roumaines, langoustines...).

Bilan du contrôle de l'ASN

Suite à un accident sur le site Ionisos de Pouzauges (problème de porte), une étude globale a été demandée à Ionisos concernant les accès à la casemate (voir power point).

Pour l'ASN, les points saillants de 2011 en terme de suivi du site ont porté sur :

- le remplacement des automates ;
- l'expédition de sources radioactives périmées qui avaient perdu leur agrément « sous forme spéciale » à la suite d'une évolution de la réglementation. D'autres évacuations de sources de haute activité sont prévues en 2012.

Point sur l'accident de Fukushima

M. Guillaud présente les mesures décidées suite à l'accident de Fukushima. Ionisos Sablé ne fait pas partie des installations prioritaires en matière de réévaluation de la sûreté. L'étude complémentaire de sûreté sera intégrée au réexamen décennal de sûreté, qui aura lieu au plus tard en 2017 (vraisemblablement en 2014-2015).

Budget

Le budget présenté est validé et il est décidé de reconduire l'adhésion à l'ANCCLI pour 2011.

Dépenses		Recettes	
objet	montant	financeurs	montant
adhésion ANCLI	1 000 €	ASN	1 000 €
frais fonctionnement	544 €	CG	544 €
total	1 544 €	total	1 544 €

Une visite du site Ionisos est ensuite réalisée, profitant d'une opération de maintenance. L'ensemble des membres de la CLI présents y participent.